

Rapport départemental. — 3.115 fr. sont votés pour frais de gestion du service de cet emprunt.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

Le rapporteur, M. Jougla, a été nommé rapporteur. Le rapport est lu et adopté.

BULLETIN DU TRAVAIL

Nous avons donné hier le résumé des propositions faites aux ouvriers par MM. Rouzé et Facq, entrepreneurs, dont les ateliers ont été, comme on sait, mis en interdit.

Ces propositions ont été discutées hier à la chambre syndicale des entrepreneurs, entre les patrons réunis et dix délégués de la chambre syndicale des ouvriers. Ces derniers demandaient dix centimes au lieu de 45. Le fort du débat a porté sur ce point.

Les délégués ont fini par accepter le chiffre de 30, sans rectification, par la réunion générale des ouvriers de la corporation qui s'est tenue hier soir.

La réunion a décidé que la grève devait être continuée dans les ateliers mis en interdit.

La réunion générale des membres de la corporation aura lieu dimanche 1er mai, à 4 heures, chez Meurisse.

On nous assure que les deux patrons MM. Rouzé et Facq, continueront de laisser leurs ateliers ouverts.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

L'installation du nouveau Conseil Municipal de Tourcoing a eu lieu, dans la soirée d'hier.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

Le préfet du Nord, qui, comme nous l'avons dit, devait présider la séance, est arrivé à Lille par le train de 8 heures, 10 minutes.

Il a été reçu à la gare par MM. Victor Hasebroeck, François Dervaux et Louis Leloir.

M. le préfet du Nord a reçu, jeudi matin, les membres du bureau de l'Association des Filateurs de coton, de Lille qui lui ont exprimé les craintes qu'éprouve cette industrie au sujet de la décision qui va être prise par le conseil supérieur du commerce.

En effet, ce conseil, qui ne comprend aucun membre de Lille, renferme six membres de Lyon et Saint-Etienne qui se posent en adversaires résolus de la filature lilloise et qui ont tous été nommés membres de la commission chargée de dire si et dans quelle mesure on peut réduire les droits sur les fils de coton.

La décision de cette commission ne paraît pas être facilement réalisable à être préjudiciable à l'industrie sericienne.

M. le préfet a promis de faire connaître au gouvernement, d'une façon précise, la situation de la filature du Nord.

Un concours pour l'admission aux emplois d'élevés du service militaire aura lieu, à Lille, le 23 août prochain.

Nous apprenons qu'un lillois, M. le colonel Protos, actuellement à Lyon, a été désigné pour faire partie des contingents envoyés en Algérie.

Il résulte d'une communication à la Chambre des députés de Valenciennes, qu'à partir du 15 mai prochain, la Compagnie du Nord créera un train nouveau partant de Douai à cinq heures du soir, après l'arrivée du train de Paris n° 17, et arrivant à 9 heures 05 à Valenciennes.

Nous apprenons la mort de M. Neuvel, juge de paix du canton sud-est de Lille.

Par arrêté du 17 avril, M. J.-B. Vasseur, commissaire de police à Hautmont, a été nommé receveur buraliste et débitant de tabac à Bayva.

Le tribunal de Lille vient de rendre, dans un procès intenté par le sieur Matias à la compagnie des tramways du Nord, un jugement d'une importance doctrinale qui ne saurait passer inaperçue.

En effet, l'un des « attendus » de ce jugement pose en principe qu'en vertu même de la circulation des cars à vapeur sur les routes, le fait, par un mécanicien, de ne pas ralentir ou arrêter sa machine, lorsqu'il voit un cheval s'effrayer, constitue une faute, dont l'administration est responsable.

Le sieur Matias n'est pas susceptible d'appel l'immunité accordée étant inférieure à 150 francs. Mais on assure que la compagnie va se pourvoir en cassation contre la théorie émise par le tribunal de Lille.

Les représentations données au Théâtre par M. Deschamps a fait construire au boulevard central, sont chaque soir, très suivies. Nous devons d'ailleurs reconnaître que rien n'a été négligé de ce qui devait plaire au public.

Après la représentation des Deux Orphelines, qui a attiré beaucoup de monde, une troupe d'opéra-comique de Paris a donné la Fille du Tambour-major. La troupe jouera les Pirates de la Savane.

L'Eclat-Théâtre continue aussi à faire salle comble tous les soirs. Ce succès n'étonne aucun de ceux qui ont passé une soirée dans cet établissement. M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

La police de Roubaix vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Henri Pley, sur qui pèse une grave accusation. Après avoir passé l'après-midi et la soirée d'hier dans cet établissement, M. L'Éclair a recueilli un groupe dont les divers éléments ne laissent rien à désirer.

Un malheureux accident s'est produit hier soir vers 7 heures, chez M. Lecomet, à Thénin, aux Cinq-Voies.

Une jeune servante Emma Tilgat, âgée de 20 ans, a été prise par le bras d'un moulin à betteraves; il en est résulté une fracture de l'index.

Le docteur Dron a donné les premiers soins à la blessée.

Un tour de coquin : « Deux jeunes filles se présentaient avant-hier matin, au domicile de M. Testelin, à Tourcoing et demandaient, se disant envoyées par leur père, une somme de 25 francs que ce dernier nommé Hovinne avait déposée.

Testelin rendit la somme, et les deux filles s'enlevèrent jusqu'au Mont-à-Leux. Là, un individu nommé Maertens les attendait; les 25 francs furent remis et les deux filles en débauché avec ses deux misérables compagnes.

Mais comment ce trio de filous savait-il que ces 25 francs étaient en la possession de Testelin.

Quelques jours auparavant Hovinne, de Mouscron, s'était rendu en compagnie de Maertens chez Testelin, afin d'échanger un cheval. A ce moment les deux filles seraient aussi élevées en France qu'en Belgique. Hovinne remit à Testelin la somme de 25 francs qui devait lui faire retour, mais dont Testelin devait bénéficier, si les droits étaient moindres.

Maertens présent à cet engagement résolu à profiter pour extorquer les 25 francs.

Il se rendit le lendemain chez Testelin lui déclarant qu'il venait de la part d'Hovinne, malade pour chercher les 25 francs qui lui étaient dus.

Testelin flairant une escroquerie répondit que si Hovinne était malade, sa femme ne l'étant sans doute pas, pouvait venir toucher la somme.

Un impuissant tout seul s'adjoignant les deux filles qui se faisaient passer pour les demoiselles Hovinne reçurent la somme.

Dans sa séance du 29 avril, le conseil de guerre association, a prononcé les condamnations suivantes :

1° Beaulieu, Joseph-Léon, soldat à la 2° section d'infirmeries : outrages envers un supérieur en dehors du service, 3° de prison.

2° Delacour, Edouard-Ernest, sapeur au 3° de génie : vol d'une chemise appartenant à un militaire — Un an de prison.

3° Gravet, Achille-Faviland, réserviste de la classe de 1873, du recrutement d'Avènes : insoumission en temps de paix — Un mois de prison.

4° Desjardins, Jules-Marie-Michel, soldat au 10° de réserve à l'intérieur en temps de paix : Deux ans de prison.

5° Gratpand, Célestin, réserviste de la classe de 1873, du recrutement de Cambrai : Insoumission en temps de paix. — Un jour de prison.

La société régionale d'horticulture du Nord de la France, fondée le 24 octobre 1881, est maintenant adjointe au maire de Lille et le président, compte actuellement 688 membres.

Un journal spécial, que nous recevons mensuellement, relate les principaux travaux de cette association et donne de nombreux articles concernant l'horticulture. Nous constatons avec empressement, l'idée de la création d'une école d'horticulture de l'Etat à Lille; cette école, si la pétition qui se trouve en considération par l'autorité supérieure, ce dont nous ne doutons pas, serait annexée à l'école des arts-et-métiers. Elle rendrait, sous la direction des professeurs d'horticulture, de botanique, de zoologie et de chimie, que la ville possède déjà, les plus grands services aux élèves jardiniers.

La question des secours mutuels au sein de l'association, est aussi à l'ordre du jour. Les membres associés, (jardiniers à gages) à l'instar des autres corps de métiers, et au moyen d'une faible cotisation mensuelle, trouveront des soulagements en cas de maladies ou d'invalidité. L'administration entretient des relations suivies avec la commission organisatrice de l'exposition des Beaux-Arts, afin que la décoration florale du Palais-Rameau soit confiée aux soins des horticulteurs socialistes, lors de l'ouverture de la dite exposition.

Des pourparlers sont entamés avec des personnes amateurs et influentes des autres départements, afin de former des sections dans les villes principales, où des expositions seront organisées périodiquement.

M. le Maire de Lille vient de mettre gracieusement à la disposition de la société, les plates-bandes qui entourent les boulingrins du Palais-Rameau. Ces plates-bandes serviront de lieux d'expérimentation et permettront aux socialistes d'y faire des plantations qui seront réglées par les soins du conseil d'administration.

Enfin, dans la dernière séance du conseil, il a été décidé que la société tiendrait sa première grande exposition internationale, l'année prochaine; afin de laisser toute latitude aux exposants, le programme sera publié avant trois mois. La date de cette première exposition coïncidera avec les fêtes de Lille, c'est-à-dire, au mois de juin 1882.

La prochaine assemblée générale est fixée au dimanche 1er mai, à cinq heures précises du soir. Ordre du jour :

1° Lecture sommaire des procès-verbaux du mois d'avril.

2° Communication de la correspondance.

3° Conférence sur l'assistance mutuelle des insectes dans leurs guerres contre les plantes, par M. le professeur A. Giard, de la faculté des sciences.

4° Election d'un vice-président et d'un conseiller administrateur.

5° Apport prévus par les statuts.

6° Tirage d'une tombola gratuite offerte aux membres présents et composée de plantes de choix.

Il y a bien des années que nous nous félicitons de la satisfaction des carrossiers qui se donnaient traditionnellement à Hon, au profit des pauvres.

Ces fêtes hippiques, œuvres de plaisir honnêtes et de bienfaisance, doivent leur grand succès, tout le monde le sait, au zèle et au dévouement de M. Mulliez-Dewailly, au digne maire de Lannoy.

Il y a vingt-neuf ans que M. Mulliez a organisé ces carrousels qui n'ont, grâce à son dévouement, jamais cessé d'avoir lieu, à la grande joie des malheureux qui souffrent.

Les carrousels des 12 et 13 juin prochain réussiront certainement comme les précédents. En voici le programme :

1° Prix : Dix couverts en